

COMMUNE DE VILLECHETIVE
Compte rendu de la séance du 25 avril 2022

Secrétaire(s) de la séance: Mélissa MILAT

Présents: Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Olivier THIBAUT, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Pascal ARNAULT, Mélissa MILAT, Henri GOURDON

Absents: Arnaud BÉGUÉ

- * Vote des taxes directes locales pour 2022,
- * Vote du Budget Primitif 2022,
- * Pacte Territoire 2022-2027 du Département de l'Yonne
- * Questions diverses

Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité

Délibérations du conseil:

Vote des taxes directes locales pour 2022 (2022 DE 11)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le maintien des taux d'imposition pour l'année 2022, à savoir :

- * Taxe foncière (bâti) : 41,99 %
- * Taxe foncière (non bâti) : 54,77 %
- * Cotisation Foncière des Entreprises : 23,13 %

Vote du budget primitif 2022- Villechétive (2022 DE 12)

Le Conseil Municipal délibère et décide de l'adoption du budget de la Commune pour 2022 comme suit à l'unanimité :

En fonctionnement : en dépenses et en recettes : 246 477.00 Euros

En investissement : en dépenses et en recettes : 65 520.36 Euros

Mise en oeuvre du Pacte Territoire - Département de l'Yonne (2022 DE 13)

Le "Pacte Territoires" prend la forme d'un contrat adopté par les assemblées respectives des contractants comprenant une enveloppe financière déterminée servant à accompagner des projets précis, initiés et portés par les EPCI et les communes. Etabli pour la période 2022-2027, ce contrat sera mis en oeuvre dès sa signature avec une programmation annualisée.

Le Conseil Municipal, après avoir eu connaissance du contrat de territoire et après en avoir délibéré , décide à l'unanimité:

- * d'approuver les termes du contrat de territoire ci-annexé;
- * d'autoriser madame le Maire à signer le contrat de territoire ci-annexé;
- * d'autoriser madame le Maire à signer les avenants au contrat à venir;
- * d'autoriser madame le Maire ou son représentant en cas d'absence à représenter sa collectivité dans le comité local de suivi.

Questions diverses

Défibrillateur : Il a été livré la semaine dernière; M. THIBAULT se charge de son installation.

Serrure de la Briqueterie : M. ARNAULT se charge de la réparation de la serrure

Boîte à livres : M. ARNAULT et Mme ERGO se chargent l'habillage et de la peinture de la boîte

Séance levée à 21h25